



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

Séance du 7 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, légalement convoqué, se sont réunis, dans la salle des fêtes de la commune, sous la Présidence de Madame Chantal BELLACHE, Maire.

Délibération n° 03- 2022

Membres

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

27/03/2022

**Étaient présents :** Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Denis GRANDET, M. Jérôme MILLET, les Conseillers M. David DUBOIS, Mme Marina GALLAY, M. Siegfried HUCK, Mme Pascale ROULET, Mme Julia DOMINGUES,

**Absents et excusés:** Mme ROLLET Marie-Christine

Mme Marie-Christine ROLLET, a donné pouvoir à Madame Fanny DA MOTA.

Monsieur Jean-Marie FONTAINE a été élu secrétaire de séance

**OBJET :** AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE  
COMMUNAL 2021 sur le BP 2022

RF  
SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 13/04/2022  
077-217700731-20220407-DE\_003\_2022-DE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BELLACHE Chantal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**Excédent de 202 934.97 €**

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	132 766.53
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	91 770.45
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCÉDENT</b>	<b>70 168.44</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>202 934.97</b>
<b>EXCÉDENT AU 31/12/2021</b>	<b>202 934.97</b>
Affectation obligatoire	
A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - 002)	202 934.97€
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - 001)	17 910.58€
<b>DÉFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

et d'affecter en recettes d'investissement au compte 001 la somme de **17 910.58 €**, et en recettes de fonctionnement au compte 002, la somme de **202 934.97 € au BP 2022.**

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins
- Le Comptable Publique du SGC PROVINS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre les membres présents, pour extrait conforme au registre,

Chalautre-La-Petite, le 7 avril 2021

Le Maire,

Chantal BELLACHE

RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2022 077-217700731-20220407-DE_003_2022-DE